



## Délibération n° 15/ 2021

Département de l'Hérault  
Commune de PIGNAN

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mai à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, à la salle du Bicentenaire de Pignan, après convocation légale, sous la présidence de Madame Michelle CASSAR, Maire,

#### Étaient présents :

Mme CALMES Anne-Marie, Mme CASSAR Michelle, Mme CINÇON Sylvie, M. CHOLBI Jean-Claude, Mme DE BLOCK Jasmine, Mme DUBOUCHER Danièle, M. GERVAIS Marc, M. PAGEZE Thierry, Mme QUEVEDO Karine, M. QUILES Thierry, M. SABLOS Gérard, M. SAMMUT Jean-Pascal, M. SIE Rémi, Mme THALAMAS Fabienne, Mme TROCHAIN Katia, M. ARCAY Martin, Mme GUYONNET Gaëlle, Mme LACUBE Danièle, Mme ZONCA Jeanne.

#### Absents excusés :

M. GRILL Christophe (pouvoir à Mme GUYONNET Gaëlle), M. BIEGEL Julien (pouvoir à Monsieur SABLOS Gérard), M. DELAUZE Daniel (pouvoir à Mme Sylvie CINÇON), Mme GIMENEZ Véronique (pouvoir à Mme DUBOUCHER Danièle), Mme IRIBARNE Isabelle (pouvoir à Mme DEBLOCK Jasmine), Mme BOSH Sylvia (pouvoir à Mme QUEVEDO Karine), M. MATTERA Patrick (pouvoir à Mme CALMES Anne-Marie), M. GIL Michaël (pouvoir à Mme TROCHAIN Katia), Mme MARCILLAC Monique (pouvoir à Mme THALAMAS Fabienne), M. MESSINA Gaspard (pouvoir à M. QUILES Thierry).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

#### **Ressources humaines - Modification du tableau des effectifs – Approbation :**

*Monsieur Jean-Pascal SAMMUT, Adjoint délégué aux finances et au personnel, expose au Conseil municipal :*

Conformément à l'art 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il convient donc d'adopter un nouveau tableau des effectifs pour autoriser les créations et suppressions de de postes suivantes :

#### Avancement de grade 2021 :



1 Rédacteur Principal 2<sup>ème</sup> classe,  
1 Animateur Principal 2<sup>ème</sup> classe,  
1 Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe,  
1 Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe,  
5 Adjoints Techniques Principaux 1<sup>ère</sup> classe.

Recrutement :

1 Adjoint administratif.

Concernant ce recrutement, Monsieur SAMMUT précise qu'il s'agit de la personne qui sera en charge de la préparation des passeports et des cartes nationales d'identités, activité qui va se mettre en place sur la Commune dans quelques semaines.

GRADE OU EMPLOI	Catégorie	Titulaire	Mouvements	Total	Dont TNC
DGS	A	1		1	
Attaché	A	1		1	
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	2		2	
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	1	2	
Rédacteur	B	4		4	
Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1		1	
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1		1	
Technicien	B	1		1	
Educateur des APS principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1		1	
Animateur	B	3		3	
Animateur principal 2 <sup>ème</sup> classe	B		1	1	
Animateur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1		1	
Chef de Service de Police Municipale Principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1		1	
Chef de Service de Police Municipale Principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1		1	
Chef de Service de Police Municipale	B	1		1	
Adjoint administratif	C	7	1	8	
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	1	3	
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	4		4	
Adjoint technique	C	9		9	3
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	17		17	2
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	7	5	12	1
Agent de maîtrise principal	C	3		3	
Agent spécialisé principal 2 <sup>ème</sup> cl des écoles maternelles	C	2		2	1
Agent spécialisé principal 1 <sup>ère</sup> cl des écoles maternelles	C	1		1	1
Adjoint d'animation	C	3		3	1



Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	2		2	
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	4		4	1
Brigadier-chef principal	C	4		4	
Gardien Brigadier de police	C	2		2	
		<b>87</b>	<b>9</b>	<b>96</b>	<b>10</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

**PREND ACTE** de cette modification,

**AUTORISE** Madame le Maire ou son suppléant, à signer tous documents correspondants.

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de présents : 19  
Nombre de votants : 29 (dont 10 pouvoirs)  
Votes : 29  
Pour : 29  
Contre : 0  
Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE,

Michelle CASSAR

Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette  
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;  
que la convocation du conseil avait été faite le 11 mai 2021  
Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN